

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

2101^e SÉANCE : 30 NOVEMBRE 1978

NOV 7 1981

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2101)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/12934)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2101^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 30 novembre 1978, à 15 heures.

Président : M. Léon N'DONG (Gabon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2101)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (S/12934).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (S/12934)

1. Le **PRESIDENT** : J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : le premier est le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment (FNUOD), publié sous la cote S/12934 et portant sur la période qui va du 18 mai au 24 novembre 1978; le second est le projet de résolution publié sous la cote S/12941.

2. Je mets maintenant aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.

3. Le **PRESIDENT** : A propos de l'adoption de la résolution sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil de sécurité, la

déclaration complémentaire suivante touchant la résolution qui vient d'être adoptée :

"Comme on le sait, il est dit au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment [S/12934] que, "malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient, et il est fort probable qu'elle le restera tant que l'on n'aura pas trouvé de règlement d'ensemble recouvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient". Cette déclaration du Secrétaire général reflète l'opinion du Conseil de sécurité."

En outre, au nom de la délégation chinoise, je tiens à déclarer que, comme elle n'a pas pris part au vote sur la résolution en question, cette délégation adopte la même attitude à l'égard de la déclaration dont je viens de donner lecture au nom des membres du Conseil.

4. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en ce dernier jour de votre présidence, je désire vous remercier, au nom de ma délégation, et vous exprimer notre satisfaction pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil au cours de ce mois.

5. Au nom de ma délégation, je rends un hommage sincère au Secrétaire général et au personnel de la FNUOD, y compris les officiers et soldats qui ont consenti le sacrifice de leur vie et renoncé aux comforts de l'existence pour la cause de la paix.

6. Le Koweït a voté en mai dernier en faveur de la résolution 429 (1978) essentiellement parce que le Gouvernement syrien avait accepté le renouvellement du mandat de la FNUOD. Aujourd'hui, nous avons fait de même et pour la même raison, le Gouvernement syrien ayant accepté le renouvellement du mandat pour une nouvelle période de six mois.

7. Il est dit au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général :

"La situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient, et il est fort probable qu'elle le restera tant que l'on n'aura pas trouvé de règlement d'ensemble recouvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient".

Ce paragraphe reflète l'opinion de tous les membres du Conseil. Le calme qui règne dans les territoires syriens occupés par Israël pourrait être le calme qui précède la tempête. Ne nous laissons pas aller à un sentiment

¹ Voir résolution 441 (1978).

fallacieux de complaisance; en effet, sous ce calme pourraient bien se cacher toutes les causes d'une explosion.

8. Mon gouvernement est tout à fait favorable à des opérations de maintien de la paix aussi longtemps qu'elles sont provisoires et ne se substituent pas à une paix juste et durable. Nous nous opposons au renouvellement automatique du mandat de la FNUOD étant donné qu'à notre sens ce renouvellement automatique entraîne un processus toujours recommencé. Alors que le Conseil de sécurité se voit demander de renouveler le mandat de la Force tous les mois, Israël s'affaire à coloniser le territoire syrien en établissant des colonies juives de peuplement et en important des aventuriers juifs, qui vivent sur le sol syrien. Israël fait étalage de son intention de retenir indéfiniment ce territoire syrien. Les dirigeants israéliens déclarent à qui mieux mieux que l'évacuation par les troupes israéliennes des hauteurs syriennes du Golan n'est pas négociable.

9. La conclusion que nous tirons d'une telle attitude de défi est que la FNUOD donne à Israël un sentiment de sécurité qui lui permet de continuer à établir des colonies juives de peuplement sans être gêné, sans se heurter à l'opposition des propriétaires légitimes du territoire. C'est très précisément ce qui est en train de se passer dans le territoire syrien occupé par Israël. La terre syrienne, sur laquelle les bergers syriens vivaient et faisaient paître leurs troupeaux et que les fermiers syriens labouraient depuis des siècles, est absorbée et son caractère démographique subit des modifications telles qu'il devient impossible de le reconnaître. Et tout cela est fait en dépit des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et en violation de la Charte.

10. Ma délégation n'est pas satisfaite de ce semblant de calme qui éמוש le sens du danger et qui est utilisé à des fins d'expansion. Pour mettre un terme à ce rituel semestriel du renouvellement du mandat, il faut absolument un règlement global qui assure le retrait des troupes israéliennes des territoires arabes occupés et qui garantisse l'exercice des droits inaliénables des Palestiniens dans leur patrie d'origine. A défaut de cette condition fondamentale, l'arrangement actuel sur le territoire syrien ou bien deviendra une routine qui se perpétuera indéfiniment ou bien augmentera le sentiment d'insatisfaction, ce qui mènera à la guerre. Mon gouvernement espère que la raison l'emportera et qu'en dernier ressort naîtra une paix juste et honorable.

11. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : A propos de l'adoption par le Conseil de sécurité de la décision de prolonger le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement dans le secteur Israël-Syrie, la délégation soviétique voudrait faire la déclaration suivante.

12. La question de la présence des forces armées des Nations Unies au Moyen-Orient est indissolublement liée au problème du règlement au Moyen-Orient et ne saurait être considérée en dehors des événements qui affectent la région. Force nous est hélas de constater que la situation au Moyen-Orient reste complexe et lourde de danger, tant pour les pays de la région même que pour la situation internationale dans l'ensemble. Les causes de cette situation sont bien connues. Elles sont dues avant tout au fait que

bien des années après l'aggression israélienne les conséquences de cette dernière ne sont toujours pas éliminées. Israël continue à se comporter en maître dans les territoires arabes occupés, s'efforce d'annexer une partie importante de ces territoires et fait obstacle à la réalisation du droit inaliénable du peuple arabe de Palestine à créer son propre Etat.

13. L'Union soviétique a déjà souligné maintes fois qu'il était indispensable de parvenir au plus tôt à un règlement fondamental d'ensemble au Moyen-Orient. Ce règlement doit comporter l'entière libération de tous les territoires arabes occupés par Israël en 1967, le respect complet et dépourvu de toute ambiguïté des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, dont son droit de créer son propre Etat, et l'établissement de la sécurité dûment garantie de tous les Etats de la région, y compris naturellement Israël.

14. L'Union soviétique estime qu'un règlement d'ensemble fondamental au Moyen-Orient ne peut être réalisé que grâce aux efforts collectifs de toutes les parties intéressées. Il existe à cet effet un mécanisme international, la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient, aux activités de laquelle doivent participer à égalité toutes les parties intéressées, dont l'Organisation de libération de la Palestine, qui a acquis la reconnaissance de tous les Arabes et de la communauté internationale en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. L'Union soviétique est disposée à coopérer avec les autres participants à la Conférence de la paix de Genève afin de parvenir à un règlement équitable au Moyen-Orient. Cependant, elle s'élève contre toute tentative d'utiliser cette conférence comme une sorte de paravent cachant des arrangements séparés au détriment des intérêts des Arabes et de la cause d'une paix juste et durable. Plus d'une fois déjà, nous avons signalé que tout ce qui est arrangement séparé ne peut que détourner de la solution du problème.

15. L'Union soviétique manifeste une solidarité infaillible aux pays et aux peuples arabes qui mènent une juste lutte pour l'élimination des séquelles de l'agression israélienne. Notre pays apprécie hautement la position de principe de la Syrie dans les affaires du Moyen-Orient et son apport positif important au raffermissement des forces qui refusent la vcie des arrangements anti arabes.

16. L'Union soviétique ne s'est pas élevée contre la prolongation du mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois principalement parce que le Gouvernement syrien a donné son assentiment à cette prolongation. L'Union soviétique estime que la présence des forces armées des Nations Unies au Moyen-Orient est de nature essentiellement temporaire et ne doit pas servir à retarder un règlement d'ensemble dans la région.

17. La délégation soviétique voudrait également attirer une fois de plus l'attention du Conseil sur la nécessité d'économiser le plus possible les crédits affectés à l'entretien des forces des Nations Unies au Moyen-Orient.

18. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil. En effet, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, qui déclare dans son rapport que

la présence de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement dans la région est essentielle. Toutefois, je dis une nouvelle fois mon espoir et mon attente que, d'ici le prochain renouvellement du mandat, les parties utiliseront ce délai pour s'efforcer de résoudre les difficultés et surmonter les obstacles qui les séparent et qui empêchent la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

19. A cet égard, je voudrais rappeler un passage de l'Accord de dégagement signé par les parties le 18 janvier 1974. Le dernier paragraphe de cet accord est ainsi rédigé :

“Le présent accord n'est pas considéré . . . comme un accord de paix définitif. Il constitue un premier pas vers une paix . . . juste et durable conformément aux dispositions de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité” [S/11198, annexe] .

Au cours des quatre ans et demi qui se sont écoulés depuis lors, aucune autre mesure n'a été prise en vue de parvenir à une paix juste et durable. Cette inactivité ne doit pas continuer.

20. Le Canada est le seul membre du Conseil de sécurité qui fournit des troupes à la FNUOD et mon gouvernement m'a autorisé à annoncer que nous continuerons à faire de même pendant ce nouveau mandat. Nous avons lu avec fierté que le Secrétaire général, dans son rapport, estime que les membres de notre contingent, avec ceux de l'Autriche, de l'Iran et de la Pologne ainsi qu'avec les pays qui fournissent des observateurs militaires à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), avaient rempli avec une efficacité et un dévouement exemplaires la difficile et importante tâche qui leur avait été confiée par le Conseil.

21. Au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, il est dit que, bien que l'on s'emploie à corriger cette situation, la liberté de mouvement de la FNUOD continue d'être restreinte. Nous avons déjà déclaré, et nous répétons une fois encore, que la liberté de mouvement des contingents dans le cadre de la Force est un des principes essentiels qui permettent aux forces de maintien de la paix d'assumer leur tâche. Nous estimons qu'il ne doit y avoir aucune limite en ce qui concerne la liberté de mouvement de quelque membre de quelque contingent que ce soit dans l'exercice de sa fonction de maintien de la paix au nom des Nations Unies.

22. Je tiens à exprimer nos condoléances aux familles des quatre soldats autrichiens et du soldat polonais morts au service de la paix au cours de ce mandat.

23. Pour terminer, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au commandant de la Force, le général Hannes Philipp, ainsi qu'au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'important travail qu'ils ont accompli et pour la contribution constante qu'ils apportent en dirigeant les opérations de la Force.

24. Monsieur le Président, je saisis également cette occasion pour vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les efforts inlassables que vous avez déployés au cours de ce mois en conduisant la difficile série de séances du Conseil de sécurité.

25. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : La délégation tchécoslovaque a de nouveau voté pour le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement dans le secteur Israël-Syrie pour un nouveau semestre. Nous avons agi ainsi compte tenu de la position du Gouvernement syrien, qui une fois encore a donné son assentiment à la présence de cette force sur son territoire.

26. Le rapport du Secrétaire général souligne qu'au cours des six derniers mois rien de particulier ne s'est produit dans le secteur. Mais, récemment, on a assisté à des événements qui pèsent sur le problème du moyen-Orient dans son ensemble, compliquant de manière dangereuse une situation déjà tendue dans la région. Il s'agit des tentatives faites pour parvenir à un accord derrière le dos des peuples arabes et pour remplacer une solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient, au moyen du mécanisme existant qu'est la Conférence de la paix de Genève, par des négociations séparées et partielles.

27. Les accords séparés égypto-israéliens préparés sous l'égide du Gouvernement des Etats-Unis ne vont pas dans le sens des intérêts de la sécurité internationale, car ils viennent s'opposer aux efforts visant à régler la question dans son ensemble dans l'intérêt de tous les peuples de la région, y compris bien entendu dans l'intérêt du peuple d'Israël lui-même. Ces tentatives ne peuvent manquer de déstabiliser et de compliquer davantage la situation et de provoquer de nouvelles explosions.

28. La délégation tchécoslovaque reste fermement convaincue qu'une paix durable dans la région du Moyen-Orient ne peut être assurée que sur la base d'un accord général avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. La délégation tchécoslovaque continue de penser que l'instance la plus qualifiée pour parvenir à ce règlement est la Conférence de la paix de Genève, qui continue d'offrir à toutes les parties la meilleure chance de parvenir à un véritable règlement équitable de la question en tenant compte des intérêts nationaux essentiels de toutes les parties au conflit.

29. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a fait savoir qu'il appuyait les décisions prises par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays arabes qui s'est tenue à Bagdad. Mon gouvernement est convaincu que les décisions de la Conférence de Bagdad joueront un rôle positif dans les efforts en vue de parvenir à un règlement efficace du problème du Moyen-Orient dans l'intérêt de la paix.

30. Ayant voté pour la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter, la délégation tchécoslovaque tient à affirmer une fois de plus le point de vue qu'elle a déjà exprimé à ce propos devant le Conseil le 31 mai dernier [2079^e séance]. Elle estime en effet que la présence de ces forces et, naturellement, de toutes les autres forces des Nations Unies dans la région du conflit du Moyen-Orient n'est justifiée que si elle contribue à créer les conditions favorables à une paix véritable et équitable au moyen d'un règlement d'ensemble de tous les problèmes, en stricte conformité des résolutions de l'Organisation des Nations

Unies sur la question du Moyen-Orient. La présence des forces des Nations Unies dans la région du conflit du Moyen-Orient ne doit en rien contribuer à réduire la pression exercée sur l'agresseur ou à l'encourager dans sa tendance persistante à conserver les acquis de ses actes d'agression répétés, à modifier la structure démographique des territoires occupés ou à continuer de défier les décisions de l'Organisation.

31. M. ROBINSON (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux d'avoir l'occasion, en ce dernier jour de votre présidence, de vous rendre hommage pour l'habileté, le tact et l'esprit avec lesquels vous avez dirigé nos travaux au cours de ce mois particulièrement chargé.

32. Je n'ai pas l'intention d'examiner en détail le fond de la question sur laquelle nous venons de nous prononcer. A maintes reprises, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, ma délégation a eu l'occasion d'exposer son point de vue sur le Moyen-Orient et une nouvelle occasion se présentera la semaine prochaine en plénière. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général lorsqu'il dit dans son rapport que la situation demeure potentiellement dangereuse.

33. La Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant continue, en exécutant efficacement son mandat, de jouer un rôle important en supervisant l'Accord de dégageant et en créant dans la région, de façon générale, le climat de confiance propice à la recherche d'une juste solution.

34. Une fois encore, je tiens donc à manifester notre profonde gratitude au Secrétaire général et à ses collaborateurs, au commandant de la Force, le général Philipp, et aux membres de la Force pour la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche au cours des récents mois. Nous remercions également les pays qui continuent de fournir des contingents à la Force.

35 M. JELONEK (République fédérale d'Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : En me joignant au consensus sur le renouvellement du mandat, ma délégation a été mue par la conviction que la présence continue de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant dans la région est indispensable au respect du cessez-le-feu entre les parties. Nous avons noté avec satisfaction que le cessez-le-feu a effectivement été observé et qu'il n'y a pas eu de plaintes de la part de l'une ou l'autre des parties. Cela prouve le rôle remarquable qu'a joué la Force, de même que la disposition des parties à coopérer en vue d'éviter un affrontement qui pourrait entraîner des risques incalculables.

36. Malgré ces aspects positifs, nous ne pouvons manquer de nous rallier au Secrétaire général lorsque dans son rapport très clair et détaillé il dit que "malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient" [*S/12934, par. 32*].

37. En mai 1978, la dernière fois que le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la Force, mon gouvernement a

demandé à toutes les parties intéressées de trouver le courage de surmonter les préjugés anciens et l'expérience douloureuse du passé. Aujourd'hui, six mois plus tard, ma délégation renouvelle cet appel avec ferveur et l'adresse à toutes les parties au conflit du Moyen-Orient. Mon gouvernement partage le point de vue du Secrétaire général selon lequel une paix durable dans la région ne pourra être réalisée que grâce à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

38. Je voudrais terminer en adressant une fois de plus l'hommage et la reconnaissance de mon pays au commandant de la Force, le général Philipp, de l'Autriche, aux officiers, aux hommes et au personnel civil de la Force, de même qu'aux observateurs militaires de l'ONUST affectés à la FNUOD, pour leur efficacité remarquable et le dévouement qu'ils apportent à une tâche importante et difficile. Notre reconnaissance va aussi aux quatre pays qui fournissent des contingents à la Force.

39. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, de même que le Secrétaire général et ses collaborateurs, pour les efforts féconds qui ont été déployés et qui nous ont permis d'adopter cette résolution.

40. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, votre mandat a été particulièrement chargé. Des questions importantes et délicates ont été évoquées devant le Conseil au cours des 30 derniers jours. Laissez-moi vous redire, au moment où s'achève notre présidence, l'admiration et la gratitude que la délégation française éprouve pour la façon dont vous avez conduit nos délibérations.

41. La délégation française s'est prononcée en faveur du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant pour une nouvelle période de six mois. Cette décision a été prise conformément à la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport du 24 novembre. On peut se féliciter, ainsi que le note ce rapport, de ce que la situation soit restée calme dans le secteur contrôlé par la Force, ce qui contribue à maintenir des conditions favorables à l'établissement de la paix dans la région. Toutefois, il convient de garder présent à l'esprit qu'une telle mesure ne saurait différer la recherche d'un règlement global, juste et durable, du conflit du Moyen-Orient, conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

42. La France a salué à différentes reprises les récents efforts qui ont été développés dans la région en vue de se rapprocher de cet objectif. Mais, comme il l'a récemment souligné, mon gouvernement considère que le rétablissement d'un véritable climat de paix ne pourra être assuré que par un accord d'ensemble, associant toutes les parties concernées, y compris les représentants du peuple palestinien, et reconnu comme juste par l'ensemble des Etats intéressés et par la communauté internationale tout entière.

43. En terminant, je voudrais rendre hommage une nouvelle fois au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour la façon dont ils s'acquittent des tâches délicates et difficiles qui leur ont été confiées. Je voudrais également dire l'appréciation des autorités françaises à l'égard du commandant et des unités de la FNUOD pour la contri-

bution exemplaire qu'ils continuent d'apporter à l'oeuvre de notre organisation.

44. Je veux aussi m'incliner devant les familles qui ont perdu l'un des leurs au service du maintien de la paix.

45. M' PETREE (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puisque votée présidence prend fin aujourd'hui, je vous prie de bien vouloir accepter les marques de gratitude et de reconnaissance de ma délégation pour votre compétence et la façon extrêmement efficace dont vous avez su diriger nos travaux au cours de ce mois.

46. L'accord donné par la Syrie et Israël au renouvellement du mandat de la Force des Nations unies chargée d'observer le dégageant est une preuve de la volonté des deux parties au conflit dans cette région de maintenir le cessez-le-feu et de laisser ouvertes les possibilités de paix qui en dépendent.

47. Nous reconnaissons tous que le maintien de la paix n'est pas la paix elle-même. C'est toutefois un élément vital au Moyen-Orient, région qui, au cours des 30 dernières années, a connu quatre guerres, avec les souffrances indicibles endurées tant pendant qu'après chacune d'elles.

48. Les officiers et les hommes de troupe de la FNUOD ont fait beaucoup pour préserver la paix dans cette région et ils ont apporté ainsi une contribution majeure à la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient, à laquelle nous aspirons tous. La tranquillité dans le secteur Israël-Syrie est maintenue par la FNUOD depuis plus de quatre ans grâce à l'application du cessez-le-feu et à la surveillance de l'Accord de dégageant entre la Syrie et Israël. Les parties ont également respecté leurs obligations en vertu de l'Accord de dégageant. Ainsi, la FNUOD continue de laisser ouvertes pour les deux pays, et en conséquence pour la région, les possibilités d'une paix réelle.

49. On a prétendu que les forces de maintien de la paix entretiennent le Conseil de sécurité et l'ensemble du monde dans l'illusion que le calme équivaut à la paix. Ni les Etats-Unis ni, je crois, les autres membres du Conseil ne se sont laissés bercer par cette illusion. Nous pensons toutefois que ce n'est que grâce au calme qui règne dans la région que nous pourrions poursuivre notre recherche de solutions durables et justes pour l'ensemble du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous appuyons fermement le renouvellement régulier du mandat de la FNUOD.

50. Nous partageons la préoccupation des autres membres du Conseil selon laquelle l'objectif de tous doit être la réalisation d'un règlement global du problème du Moyen-Orient. C'est précisément l'objectif sur lequel nous sommes mis d'accord lors des réunions historiques qui ont eu lieu à Camp David en septembre. L'accord-cadre de Camp David stipule sans équivoque que l'objectif des négociations est une paix complète. Il établit un certain nombre de principes qui devraient servir de guide dans cette recherche d'une paix globale. Il y est spécifiquement stipulé qu'une base concertée pour un règlement pacifique du conflit entre Israël et les pays voisins est la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dans son intégralité.

51. Je voudrais souligner que les accords de Camp David n'excluent personne. Ils offrent à tous ceux qui sont concernés une manière pratique et honorable de parvenir au règlement juste et durable du conflit arabo-israélien auquel aspirent tous les peuples du Moyen-Orient et tous les peuples du monde. Nous accueillerons avec satisfaction la participation de tous ceux qui acceptent la paix et la reconnaissance de leurs voisins comme objectifs déclarés de négociations.

La séance est levée à 16 h 50.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
